

**COMPTE RENDU de la SEANCE PUBLIQUE
du CONSEIL MUNICIPAL du 13 Juin 2012**

Succession de Mr Pierre dit Marcel DELPECH : par testament déposé à la SCP « Catherine DUBOIS-SALLON, Emmanuelle MARLIAC, Jean-Loup SALLON », étude notariale sise aux Pougues de St Clément, Mr Pierre dit Marcel DELPECH a légué l'ensemble de ses biens mobiliers et immobiliers à la Commune de St Mexant. A ce jour, le notaire n'étant pas en mesure de préciser si ce legs n'est assorti d'aucune charge ou condition, le Conseil Municipal décide qu'une délibération sera prise lors du prochain Conseil lorsque tous les éléments seront connus.

Jury d'Assises – Tirage au sort des listes préparatoires pour l'année 2013 : conformément aux dispositions de l'article 261-1 du Code de procédure pénale ont été tirés au sort : Madame Aline BAREIGE, domiciliée à « Lavalverdier » - Madame Stéphanie DUBERNARD, domiciliée « au Verdier » - Monsieur Jérôme TEILHARD, domicilié « Le Châtaignier ».
Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. En effet, la liste définitive sera établie par une commission dans le mois de septembre dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de procédure pénale.

Cession de la parcelle communale cadastrée Section AA n° 102 d'une contenance de 12 a 77 ca située dans le bourg à Mr Antoine DESCAMPS et Mme Mélanie ROUSSELY, propriétaires riverains : avis favorable du Conseil Municipal.

Régularisation de la voie communale n° 40 à « la Chassagne » : Cession Gratuite Jacques BUSSIERES à Commune de St Mexant des parcelles lui appartenant cadastrées Section C n° 1148 d'une contenance de 2 a 06 ca et Section C n° 1152 d'une contenance de 3 a 01 ca au lieu-dit « La Chassagne » : Avis favorable du Conseil Municipal.

Programme d'aménagement de Bourg (PAB) : le Bureau d'Etudes GEOSCOPE a élaboré le catalogue d'actions. Ce volet de l'étude préalable au Programme d'Aménagement de bourg rassemble l'ensemble des fiches actions à choisir par la Commune pour composer le plan de référence. A cet effet, la Commission chargée du suivi de cette action se réunira mercredi 20 juin prochain.

Programme 2012 Voirie Rurale et aménagements divers à la charge de la Commune :

Le Conseil Municipal décide de retenir les travaux suivants :

✓ CR du four communal au bourg, CR 9 du fond du bourg (en partie), CR 28 du Clauzou (en partie), Accès à la lagune au fond du bourg, CR 15 des Bois Noirs (en partie); pour cette opération une subvention va être sollicitée auprès du Département au titre des Aménagements communaux – Chemins ruraux – Dotation quinquennale 2009-2013,

- ✓ Aménagement de la Cour de l'Ecole / Subvention sollicitée auprès du Département au titre du programme « Travaux dans les Ecoles du 1^{er} Degré – Aménagements extérieurs »,
- ✓ Aménagement des allées du Cimetière / Subvention sollicitée auprès du Département au titre du programme « Constructions Publiques – Etudes et équipement communaux divers »,
- ✓ Aménagement de l'entrée de la zone commerciale ; le Conseil Municipal va solliciter une subvention exceptionnelle auprès de Mme la Députée.

TULLE AGGLO

Programme 2012 Travaux d'investissement sur VCIC (Voiries Communales d'Intérêt Communautaire) concernant la Commune : M20 de la Jarrige (dernière tranche), M44 Route des Pouges, M36 Route de Drouille, M12 route du Garel.

Règlement de voirie : le nouveau règlement de voirie, élaboré sous l'égide de Tulle Agglo, validé par la Commission travaux, voirie, ingénierie et soumis à l'avis des occupants et exploitants du domaine routier, est approuvé par le Conseil Municipal

Nouveau tableau de classement de voirie : présentation du tableau de classement des voies communales d'intérêt communautaire et cartographie associée, mis à jour par les techniciens de Tulle Agglo suite à leur passage dans les communes, adressé par la Communauté d'Agglo pour vérification des données, observations éventuelles et validation.

Présentation au Conseil Municipal de la **cartographie correspondant à l'état des chaussées** établi par la communauté d'Agglo et transmis à la Commune pour information.

ZAD (Zone d'Aménagement Différé) du Bourg : Décision est prise par le Conseil Municipal de demander la création d'un périmètre provisoire de ZAD dans le bourg concernant la parcelle cadastrée Section AD n° 1 d'une contenance de de 1 ha 18 a 43 ca appartenant à l'indivision GAYERIE en vue de l'implantation d'une salle polyvalente.

Questions diverses :

- ✓ Achat d'une chambre froide entreposée à la salle polyvalente. La location est fixée à 15 euros pour les particuliers qui souhaitent l'utiliser lors de la location d'une salle communale et pour les Associations communales qui n'ont pas participé à son financement.
- ✓ Achat d'une sono portable pour la Mairie.
- ✓ Recrutement de 2 saisonniers pour aider les agents des services techniques durant les vacances de Juillet/Août.
- ✓ Aménagement du centre du giratoire : enrochement et plantations diverses à effectuer.

Le Maire
Jean-Marie FREYSSELINE